

RCS : MEAUX
Code greffe : 7701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1981 B 00224
Numéro SIREN : 786 920 306
Nom ou dénomination : CORA

Ce dépôt a été enregistré le 03/05/2019 sous le numéro de dépôt 4283

CORA
Société par actions simplifiée
Au capital de 5 644 000 euros
Domaine de Beaubourg - 1, rue du Chenil
CS 30175 CROISSY BEAUBOURG
77435 MARNE LA VALLEE CEDEX 2
RCS MEAUX 786 920 306

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 29 AVRIL 2019

LA SOUSSIGNEE :

La société DELPAREF, Société par actions simplifiée au capital de 11 127 355,99 euros dont le siège social est 37 avenue Pierre 1^{er} de Serbie - 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 692 035 421, représentée par Monsieur Adriano SEGANTINI, en sa qualité de Président, propriétaire de la totalité des 370 217 actions émises par la Société par Actions Simplifiée CORA au capital de 5 644 000 euros (la « Société »), Associé unique de la Société,

(....)

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES PORTANT SUR :

- Nomination d'un Directeur Général; pouvoirs du Directeur Général;
- (....)
- Pouvoirs pour formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique décide de nommer, à compter de ce jour, en qualité de Directeur Général de la Société, Monsieur Ludovic CHATELAIS, né le 11 mars 1975 à LA GUERCHE DE BRETAGNE (35130), demeurant 153 C avenue Jean JAURES – 54200 TOUL, de nationalité française, et ce pour une durée de trois exercices, expirant à l'issue des décisions de l'associé unique appelées à statuer sur les comptes de l'exercice social clos au 31 décembre 2021.

Monsieur Ludovic CHATELAIS, a déclaré par avance qu'il accepterait ces fonctions pour le cas où il serait nommé, qu'il n'exerce aucune fonction et n'est frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

L'Associé Unique décide d'investir le Directeur Général des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société conformément à l'article 10 des statuts de la Société, sous réserve des pouvoirs attribués par la loi à l'Associé Unique ainsi qu'au Président et dans la limite de l'objet social et sous réserve d'une décision ultérieure de l'Associé Unique venant limiter ses pouvoirs. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

(....)

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités.

(....)

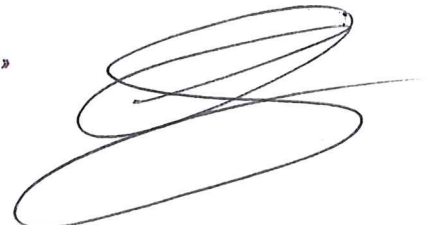
Certifié conforme à l'original
L'Associé unique
La société DELPAREF, représentée par son
Président,
Monsieur Adriano SEGANTINI



Le Directeur Général ⁱ

Monsieur Ludovic CHATELAIS

*Bon pour acceptation des
fonctions de Directeur Général.*



ⁱ Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »